



MOTION D'ACTUALITÉ

POUR LE DÉSTOCKAGE INTÉGRAL DES DÉCHETS ULTIMES DE STOCAMINE

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé, pour une durée illimitée, la prolongation du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Afin d'obtenir l'annulation de cet arrêté, plusieurs recours ont été engagés devant le Tribunal Administratif. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est se sont associés à ce contentieux.


Par la suite, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires, des Maires et des associations environnementales.

Le 12 février 2019, une délégation d'élus alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Ce dernier a concédé le lancement d'une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Pourtant, plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est envisageable.

STOCAMINE est situé en amont de la nappe phréatique du fossé rhénan qui est l'une des plus importantes du continent européen. Le risque de pollution à grande échelle de celle-ci est réel et affecterait à long terme l'environnement, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. De plus un déversement ou une infiltration future de substances toxiques directement dans le sol n'est pas exclu suite à la détérioration des matériaux d'emballage des déchets ultimes.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et il est indispensable de préserver la qualité de la nappe phréatique pour les générations futures. C'est pourquoi, **le CESER Grand Est s'associe aux acteurs du territoire et exige que la solution du déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM soit adoptée** par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision de nature à préserver notre avenir à tous.



**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions
en séance plénière du 20 mars 2019.**